

LE SAVIEZ-VOUS? du dimanche — Michelle Larose à la mairie

Date limite pour déposer une candidature au conseil municipal

- La dernière journée pour déposer votre déclaration de candidature est le **21 août 2026, à 14 h.**
- Les déclarations de candidature doivent être déposées auprès de la greffière ou du greffier avant cette heure.
- Les droits de dépôt sont de 100 \$ pour un poste de conseillère ou conseiller et de 200 \$ pour le poste de mairesse ou maire.
- La greffière ou le greffier certifiera les candidatures au plus tard le 24 août 2026, à 16 h. Cela signifie qu'il ou elle déterminera si chaque candidate ou candidat est admissible à se présenter aux élections conformément aux dispositions de la Loi de 1996 sur les élections municipales.

Jours de vote par anticipation et jour du scrutin

- Le Conseil de la Ville d'Iroquois Falls a adopté le Règlement municipal 3888/26 le 25 mai 2026, lequel prévoit la tenue de votes par anticipation avant le jour du scrutin, qui aura lieu le 26 octobre 2026.
- Le règlement prévoit les dates et les heures suivantes pour le vote par anticipation :

Salle communautaire d'Iroquois Falls

548, rue Union

Date : 17 octobre 2026

Heure : 12 h à 20 h

Salle communautaire d'Iroquois Falls

548, rue Union

Date : 21 octobre 2026

Heure : 10 h à 20 h

Appartements Picadilly

156, cercle Picadilly

Date : 21 octobre 2026

Heure : 9 h 30 à 11 h

Cambridge Place

250, avenue Cambridge

Date : 21 octobre 2026

Heure : 11 h à 12 h 30

Riverview Villa

471, avenue DeTroyes

Date : 21 octobre 2026

Heure : 13 h 30 à 15 h

Golden Villa

628, rue Majestic

Date : 21 octobre 2026

Heure : 15 h à 17 h 30

Jour du scrutin, 548, rue Union

Date : 26 octobre 2026

Heure : 10 h à 20 h

REMARQUE: Si vous avez besoin d'un transport pour vous rendre au vote par anticipation les 12 et 21 octobre, ainsi qu'au scrutin du 26 octobre, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à laroseformayor@gmail.com, ou par texto/téléphone au 613-433-0993. Mon équipe de campagne se fera un plaisir de vous conduire au bureau de vote à ces dates.

Liste électorale

- La date limite pour vérifier en ligne si votre nom figure sur la liste électorale ou pour vous y ajouter est maintenant passée, mais ne vous inquiétez pas...
- À compter du 1er septembre 2026, vous pourrez toujours communiquer avec la greffière ou le greffier de la Municipalité, ou vous rendre au bureau municipal, afin de vérifier si votre nom figure sur la liste électorale ou pour ajouter, supprimer ou modifier vos renseignements personnels.

Vote par procuration

- Saviez-vous que si vous êtes dans l'impossibilité de voter lors des jours de vote par anticipation ou le jour du scrutin, vous pouvez désigner une autre personne pour voter en votre nom par procuration lors des élections municipales?
- Si vous êtes admissible à voter et souhaitez voter par procuration, veuillez m'envoyer un message pour obtenir plus de renseignements ou communiquer directement avec la Municipalité.

Vote municipal

Saviez-vous qu'une idée fausse assez répandue est que vous devez voter pour le même nombre de candidates et candidats qu'il y a de postes à pourvoir au Conseil? Cette question m'a été posée à plusieurs reprises lors de mes discussions avec des membres de la communauté.

Par exemple, à la Ville d'Iroquois Falls, une mairesse ou un maire et six conseillères ou conseillers sont élus. On pourrait donc croire qu'il faut obligatoirement voter pour une (1) personne à la mairie et six (6) personnes au Conseil.

En réalité, vous pouvez voter pour 0 ou 1 candidate ou candidat à la mairie, ainsi que pour 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou jusqu'à 6 candidates ou candidats au Conseil. Votre bulletin de vote ne sera pas annulé si vous ne votez pas pour le nombre maximal de postes disponibles.

Exemple: Si vous estimez que seulement trois (3) candidates ou candidats représenteraient le mieux notre communauté comme membres du Conseil, vous pouvez voter uniquement pour ces trois personnes.

Petite correction à vérifier avant de publier : votre texte anglais indique le 17 octobre comme première date de vote par anticipation, mais la note sur le transport indique le 12 octobre. L'une de ces deux dates semble donc devoir être corrigée.